



# RÉSEAU

Réseau de la coopération du travail du Québec  
Coopérative de solidarité

# Coopératives jeunesse de services (CJS)

## Document de présentation



Pour connaître nos services, visitez notre site Web

[www.reseau.coop](http://www.reseau.coop)

# Table des matières

Mission.....	3
Introduction .....	3
Les fondements .....	3
Le principe de base.....	3
Impacts du projet CJS .....	4
... Pour les jeunes .....	4
... Pour la communauté.....	4
... Pour les animateurs et les animatrices.....	4
Historique.....	5
Le modèle CJS : Les 3 dimensions .....	6
Première dimension de la CJS .....	7
Une entreprise collective .....	7
1) Les parts .....	7
2) Le prêt de démarrage .....	7
3) Les services .....	7
4) Les salaires .....	8
5) Les surplus.....	8
6) La ristourne.....	8
7) La réserve.....	8
Deuxième dimension de la CJS .....	9
Un collectif .....	9
1) La direction de la coopérative.....	9
2) La gestion de la coopérative .....	9
3) Organigramme de la CJS .....	10
Troisième dimension de la CJS .....	11
Un lieu d'apprentissage .....	11
Le projet pédagogique CJS.....	11
Les apprentissages.....	12
La formation.....	13
Les acteurs .....	13
Le comité local.....	14
Les parrains .....	14
Les animateurs et les animatrices.....	15
Les ressources du milieu .....	15
Coordonnées de la saison 2015 en France .....	16

# MISSION DES COOPÉRATIVES JEUNESSE DE SERVICES

**Favoriser chez les jeunes une prise de conscience de leurs capacités et de leur responsabilité collective afin de transformer leur milieu selon leurs besoins et leurs aspirations.**

## INTRODUCTION

### **Les fondements**

Le projet des Coopératives jeunesse de services (CJS) voit le jour grâce à la réunion de ressources des acteurs coopératif, associatifs, économique, éducatif et jeunesse ainsi que des collectivités territoriales. Cette mobilisation locale a pour but de soutenir le développement d'entreprises coopératives créatrices d'emplois par et pour des jeunes de 14 à 18 ans environ.

Pour les jeunes, la CJS répond au besoin de trouver un emploi d'été rémunéré, mais son impact et ses retombées ne se limitent pas là. La coopérative initie les jeunes au fonctionnement démocratique d'une association, à l'organisation collective du travail, à la gestion coopérative et aux rouages du marché.

La volonté première d'un projet CJS est de favoriser l'autonomie chez les jeunes, en leur offrant un lieu, des moyens, des ressources, de la formation et un support continu afin qu'ils puissent s'approprier leur projet collectif.

Le développement de l'autonomie chez les jeunes est à la fois l'esprit qui anime ce projet, le point de repère qui guide sa réalisation et le critère principal servant à évaluer son efficacité.

### **Le principe de base**

Les coopérateurs détiennent le pouvoir décisionnel sur le fonctionnement et l'orientation de la coopérative. Par conséquent, toutes les actions posées par tous les intervenants doivent chercher à accroître la prise en charge de la coopérative par les jeunes.

# IMPACTS DU PROJET CJS

## **... Pour les jeunes**

- créer son propre emploi;
- développer des habiletés dans différents types d'emplois ;
- s'initier à la gestion d'une entreprise économique coopérative ;
- se familiariser aux rouages du marché ;
- acquérir de l'expérience et développer une plus grande autonomie ;
- vivre des réussites individuelles et collectives;
- créer des liens avec leur quartier, leur commune;
- faire partie d'un groupe d'appartenance positif;
- exercer du pouvoir dans leur vie;
- être valorisé par leurs pairs et des adultes significatifs.

## **... Pour le territoire**

- donner une place aux jeunes où ils exercent du pouvoir et font valoir leurs talents et qualités;
- susciter l'entrepreneuriat chez les jeunes du milieu ;
- offrir un lieu de formation et de préparation à l'emploi qui est complémentaire à l'école;
- réaliser un projet concret d'initiation à la coopération du travail;
- favoriser l'intégration sociale et économique des jeunes dans leur environnement;
- réunir différents organismes autour d'un projet d'économie sociale et solidaire;
- agir sur des problématiques locales telles que le décrochage scolaire, l'exode rural et le rapprochement interculturel;
- favoriser le rapprochement intergénérationnel.

## **... Pour les animateurs et les animatrices**

- s'initier au processus d'accompagnement de la mise sur pied d'un projet d'entreprise collective;
- se former à la pédagogie d'éducation coopérative;
- expérimenter concrètement le développement économique et social;
- créer des liens avec les jeunes, les intervenants et la population locale.

# HISTORIQUE

## **Au Canada**

Motivé par sa mission de développer et de promouvoir la coopération du travail comme alternative à la création d'emplois, le Regroupement québécois pour la coopération du travail, maintenant le RÉSEAU de la coopération du travail depuis 2007, introduit en 1988 le projet CJS au Québec. Depuis l'expérience pilote réalisée à Hull, plus de 150 projets de Coopératives Jeunesse de Services se sont réalisés, ce chaque année.

Riche de l'expérience CJS accumulée, le RÉSEAU assume la coordination du soutien à l'implantation de Coopératives Jeunesse de Services à travers le Québec.

## **En France**

Suite à un voyage d'étude réalisé en 2011 à Montréal à l'occasion du Forum International de l'Economie Sociale (FIES) puis des échanges avec les québécois, des acteurs bretons de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) ont initié une démarche expérimentale pour appliquer et tester le modèle Québécois en France. Une première année d'expérimentation a eu lieu en Bretagne en 2013 avec 3 CJS.

L'expérience a été reconduite en 2014 et élargie aux Pays de la Loire avec 8 CJS sur les deux régions.

Un comité de pilotage a été mis en place composé de la Chambre Régionale de l'Économie sociale et solidaire de Bretagne (CRESS), des pôles de développement de l'ESS, des Coopératives d'activités et d'emploi (CAE), des mouvements et fédérations d'éducation populaire et de jeunesse (Familles Rurales, MRJC, Léo Lagrange, BIJ Brest, ...) et des partenaires institutionnels (DIRECCTE, Conseil Régional de Bretagne, Conseils Généraux d'Ille et Vilaine et des Cotes d'Armor,...).

Le projet CJS est piloté par Coopérer pour Entreprendre (réseau de coopératives d'activités et d'emploi) dans le cadre d'une convention de partenariat entre le Québec et la France

## QU'EST-CE QU'UNE CJS?

L'idée est simple...

**Une CJS regroupe une quinzaine d'adolescentes et d'adolescents âgés entre 16 et 18 ans. Ces jeunes mettent en commun leurs ressources afin d'offrir une gamme de services à leur territoire via la création de leur propre entreprise coopérative.**

# LE MODÈLE CJS : LES 3 DIMENSIONS

La CJS compte trois dimensions : elle est une entreprise, un collectif et un lieu d'apprentissage. Ces dimensions sont étroitement inter reliées et le succès de la CJS repose sur un juste équilibre entre elles.

## **a) Une entreprise**

Entreprise coopérative gérée par des jeunes, la CJS produit une activité économique qui, dans une forte proportion des cas, génère des salaires sur une base saisonnière.

## **b) Un collectif**

Entreprise collective, la CJS suppose que les coopérants décident des orientations, règlent leurs problèmes et se donnent des méthodes de fonctionnement démocratique.

## **c) Un lieu d'apprentissage**

La CJS est enfin un vaste terrain d'apprentissage, puisqu'elle offre une formation pratique et intensive en leadership et en entrepreneuriat et qu'elle permet le développement d'habiletés du travail manuel.

# PREMIÈRE DIMENSION DE LA CJS

## Une entreprise collective

La CJS produit une activité économique qui a pour objet d'offrir un emploi à ses membres. Elle doit rencontrer les mêmes impératifs que toutes les autres entreprises économiques.

### 1) Les parts

Pour adhérer à la CJS, chaque jeune doit investir une somme d'argent (par exemple 10€). Il s'agit de la part sociale. Cette part **remboursable** donne droit :

- de voter sur toutes les décisions ;
- d'assister à toutes les réunions ;
- d'avoir une part de la ristourne.

Elle permet aussi de faire fonctionner la CJS à son démarrage :

- les frais de structures (loyer, téléphone, électricité) ;
- Les frais de promotion ;
- le frais de fournitures et d'équipement (les éponges pour laver les voitures par ex).

### 2) Le prêt de démarrage

Les parts ne sont peut-être pas suffisantes au démarrage de la coopérative. Par conséquent, la CJS devra peut-être faire un emprunt au début de l'été. Le comité «finance» fera ses prévisions budgétaires et pourra si besoin négocier un prêt (autour de 200€) à un membre du comité local.

## Les services

La coopérative génère ses revenus par le biais des services que ses membres effectuent pour des particuliers, des organismes, des institutions et des entreprises.

Le choix des services offerts au territoire dépend des capacités et des intérêts des coopérateurs. Les services offerts peuvent être divisés en trois catégories :

#### a) Main-d'œuvre générale

Demande peu d'expertise et de formation, par exemple : nettoyage résidentiel et commercial, inventaire dans les commerces, entretien de parcs et jardins, lavage de véhicules, etc.

#### b) Main-d'œuvre spécialisée

Exige une formation spéciale. Exemple: nettoyage de tapis, peinture intérieure, conciergerie, secrétariat.

#### c) Petite entreprise

Offre un emploi régulier à certains coopérateurs, mais requiert une formation spéciale en gestion. Exemple : ferme agricole, cantine, atelier de réparation de bicyclettes.

### 3) Les salaires

Le taux horaire facturé à la clientèle et le salaire versé aux coopérants sont fixés collectivement par ces derniers. Les jeunes les déterminent en tenant compte de leurs besoins et de la réalité du marché. Ils sont soumis à la même réglementation que les entreprises françaises : TVA, cotisations sociales,...

**Ce n'est pas pour l'argent que je suis ici. C'est sûr que ça aide, mais moi, je suis ici pour prendre de l'expérience, pour faire quelque chose de mes dix doigts et pour me sentir responsable.**

Jocelyn, 15 ans

### 4) Les produits

La CJS se finance à partir des produits générés par ses activités. En effet, une part des produits surplus est réinvesti dans la coopérative pour couvrir, entre autres, les frais d'opération tel que le loyer et le matériel de bureau, les frais de publicité ainsi que l'achat d'équipements permettant d'offrir de nouveaux services. Le reste sert à financer les salaires des coopérants.

#### Pourcentage du taux horaire

Un pourcentage coop, déterminé par les coopérants, est appliqué au taux horaire facturé aux clients. Cet argent est réinvesti dans le fonds de roulement de la coopérative.

#### Surplus de contrat

Une fois les salaires payés, l'excédent d'argent d'un contrat est versé dans le fond de la coopérative.

### 5) La ristourne

À la fin de l'été, les coopérants décident du sort du surplus monétaire accumulé par la coopérative. Ils peuvent décider de le partager, soit équitablement, soit selon le nombre d'heures volontaires effectuées, soit selon d'autres critères. Ils peuvent aussi choisir de réinvestir le surplus (en totalité ou en partie) dans la coopérative ou comme fonds de démarrage pour l'été suivant.

### 6) La réserve

La réserve est formée de jeunes auxquels on aura recours advenant le cas où la coopérative aurait un surplus de contrats. Lorsqu'une ou des places deviennent vacantes, ces jeunes peuvent rejoindre la coopérative comme membres à part entière. On peut ne pas faire de réserve, cela dépend de la volonté des jeunes coopérants.

**La CJS est une bonne expérience pour acquérir du leadership, de l'initiative, pour prendre les devants. On va en avoir besoin pour le monde de demain, dans la vie, au travail mais aussi au niveau de la société.**

Christine, 15 ans



# DEUXIÈME DIMENSION DE LA CJS

## Un collectif

Tout le fonctionnement interne de la CJS dont, entre autres, les réunions du conseil d'administration, le travail en comités et la gestion de bureau, repose sur le travail volontaire des jeunes. Ils et elles auront donc à se partager les tâches, de façon à assurer la réussite de leur démarche collective.

### 1) La direction de la coopérative

La CJS fonctionne sensiblement comme une coopérative de travail. Cela suppose, entre autres, que les membres se donnent des méthodes démocratiques de fonctionnement. Le conseil d'administration est l'une de celle-ci. Tous les membres de la CJS composent le C.A. C'est au sein de cet espace que s'exerce le pouvoir décisionnel concernant l'orientation de leur entreprise coopérative.

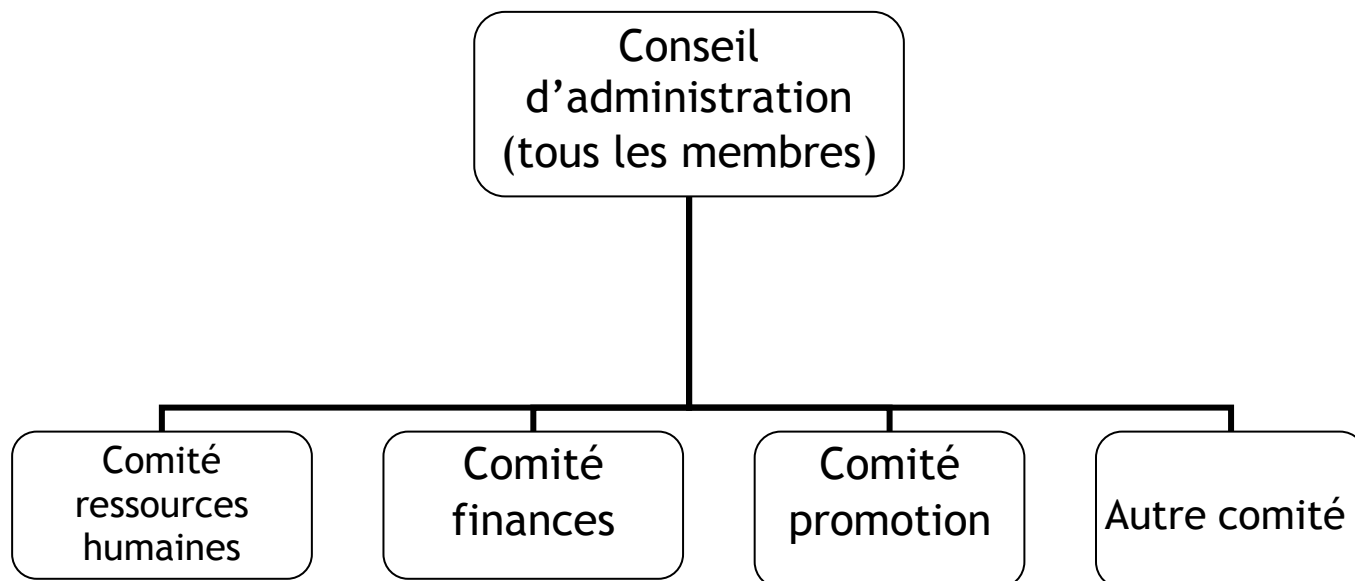
### 2) La gestion de la coopérative

Selon les intérêts et les habiletés qu'ils souhaitent développer, les jeunes se divisent en comités qui prendront en charge trois secteurs essentiels au développement de la CJS :

COMITÉ PROMOTION	COMITÉ RESSOURCES HUMAINES	COMITÉ FINANCE
- plan de promotion	- gestion interne	- prévisions budgétaires
- production d'outils	- motivation	- tenue de livre
- relations publiques	- relation entre les membres	- émission de chèques
- étude de marché	- ...	- ...
- ...	- ...	- ...

NOTE : D'autres comités peuvent être mis sur pieds si les coopérants en ressentent le besoin.

### 3) Organigramme de la CJS



Réserve de coopérants  
composée de jeunes non retenus intéressés à faire partie de la CJS



**Dans les comités, il fallait prendre des décisions, mais on ne peut pas tout décider par soi-même. Il fallait passer ça au C.A. On a appris qu'on ne peut pas tout décider tout seul. Il fallait que les quinze soient d'accords.**

Carlos, 13 ans



# TROISIÈME DIMENSION DE LA CJS

## Un lieu d'apprentissage

La CJS est un vaste terrain d'apprentissage. La plupart des jeunes impliqués dans celle-ci ne possèdent peu ou pas d'expérience ou de connaissances en ce qui a trait à la création d'entreprise, au travail et à la gestion collective. Elle donne donc l'occasion à ses membres de développer les compétences et les attitudes suivantes :

### Direction de la CJS

Évaluation des activités  
Prise de décisions collectives  
Résolution de problèmes  
Préparation et tenue de réunion  
Communication

### Gestion de l'entreprise

Planification  
Coordination  
Marketing  
Gestion de personnel  
Prévisions budgétaires  
Technique d'embauche  
Travail d'équipe

### Compétences sociales

Expression de ses opinions  
Expression de ses besoins  
Écoute-Respect des autres  
Solidarité  
Confiance dans les pairs  
Leadership  
Capacité de faire consensus  
Capacité d'analyse  
Esprit critique

### Développement personnel

Estime de soi  
Sens des responsabilités  
Capacité de se fixer des objectifs  
Conscience du pouvoir d'agir  
Persévérance  
Capacité de se fixer des priorités

### Travail

Organisation du travail  
Coordination du trav. d'équipe  
Sécurité au travail  
Négociation de contrats  
Service à la clientèle  
Habilités reliées à la nature de la tâche



**La façon d'apprendre ici, c'est différent parce qu'on le met en pratique tout de suite. Comme dans les finances, on apprend à tenir un grand-livre et on en tient un pour vrai. C'est la même chose pour la promotion, pour le personnel, pour les réunions, pour tout.**

Arlén, 15 ans



**On est une équipe de jeunes qui s'entraident et qui aident les gens... Le matin, on a le goût de se lever. On est content de venir travailler, de venir voir les autres.**

Marie-Ève, 15 ans



# LE PROJET PÉDAGOGIQUE CJS

La volonté première du projet CJS est d'offrir aux coopérants un milieu centré principalement sur la réalisation d'apprentissages :

## Les apprentissages

- ❑ L'apprentissage CJS vise des résultats concrets. L'apprentissage CJS n'est pas un but en soi, mais un moyen pour répondre à des besoins;
- ❑ L'apprentissage CJS permet l'accession à un revenu en réalisant un travail reconnu;
- ❑ L'apprentissage CJS est utile. Il facilite le fonctionnement de la coop et donne aux jeunes des acquis qui augmentent leur bagage personnel;
- ❑ L'apprentissage CJS est une source de satisfaction, il permet aux adolescents de vivre des réussites;
- ❑ L'apprentissage CJS permet d'expérimenter le pouvoir démocratique;
- ❑ L'apprentissage CJS, sous sa forme volontaire, individuelle et collective, est source de motivation;
- ❑ L'apprentissage CJS est relié aux champs d'intérêts des participants.

(Source : Jean-Marc Fontan/Marie Bouchard « Les CJS : apprentissage multidimensionnel, impacts éducatifs et complémentarité de l'environnement scolaire », 1997.)

L'approche pédagogique coopérative mise en place au sein du projet CJS influence directement la qualité du savoir développé non seulement par les coopérants mais aussi par les différents acteurs gravitant autour du projet des jeunes, tels que l'équipe d'animation, les parrains et marraines et les membres du comité local.



**La CJS, c'est bon pour former les jeunes pour le marché de l'emploi et pour l'avenir, et pour nous préparer aussi à vivre dans le monde des adultes... à comprendre comment ça marche.**

Vasan, 17 ans



## La formation

La formation réalisée au sein de la CJS repose sur l'application des principes pédagogiques suivants :

- ❑ Les coopérants sont appelés à mettre en commun leurs connaissances, leurs expériences et leurs forces afin que celles-ci profitent aux autres et par le fait même au projet collectif;
- ❑ Les apprentissages se font à partir des connaissances et habiletés de départ des coopérants;
- ❑ Les coopérants sont partie prenante de l'élaboration de leur plan de formation;
- ❑ Les apprentissages se font par l'expérimentation concrète;
- ❑ Chaque coopérant est redevable de ses actes envers ses pairs : les membres de la CJS;
- ❑ La formation CJS se fait selon le rythme, l'intérêt et la capacité de chacun et chacune et du groupe de jeunes;
- ❑ Toute formation n'est pas une fin en soi, mais fait plutôt partie d'un processus de formation continu.

Les principes pédagogiques amènent les jeunes à se responsabiliser individuellement et collectivement, à faire preuve de solidarité et à comprendre l'utilité réelle des apprentissages. Ainsi, plus le projet progresse, plus les jeunes accumulent des connaissances et de l'expérience, ce qui permet d'accroître graduellement leur capacité de prise en charge quant au développement de leur CJS.



**La CJS, ce n'est pas une place pour perdre son temps, parce que dans le fond, nous sommes ici pour apprendre. Et si on ne fait rien, on n'apprend rien!**

Isabelle, 17 ans



# Les acteurs

## Le comité local

La mise sur pied du comité local est la première étape de la création du projet CJS. Il est composé d'organismes intersectoriels représentatifs du territoire. Chaque membre du comité local a ses propres objectifs, mais l'objectif commun est la réalisation du projet éducatif visant la prise en charge, par les jeunes, de leur entreprise. Le comité local permet d'enraciner la CJS dans le milieu et d'assurer la pérennité du projet.

Les tâches du comité local sont reliées aux domaines d'activités suivants :

- Recherche de financement;
- Promotion du projet CJS;
- Embauche des animateurs;
- Formation des jeunes et de l'équipe d'animation;
- Supervision et encadrement des animateurs;
- Suivi et évaluation de l'expérience;
- Participation au réseau CJS.

## Les parrains

Au sein du comité local, deux organismes parrains, issus de deux cultures différentes, sont ciblés. Une organisation à vocation économique (obligatoirement une coopérative d'activité et d'emploi en France) fait équipe avec un organisme jeunesse.

## Les deux parrains

- S'assurent qu'il y a un lien entre la CJS et le territoire;
- S'assurent que l'objectif de prise en charge de la CJS est poursuivi;
- Soutiennent les animatrices et les animateurs en participant aux rencontres hebdomadaires d'encadrement;

### a) Le parrain économique

- Facilite l'accès à un prêt de démarrage pour la CJS si besoin ;
- S'assure que l'équipe d'animation soit en mesure d'aider les jeunes quant à la gestion économique, au respect du droit du travail,....
- Assure seul la responsabilité légale de la CJS et des jeunes (social, fiscal, économique). Les jeunes ont un statut de salarié entrepreneur lors de la CJS.

### b) Le parrain jeunesse

- S'assure que les animateurs sont en mesure d'aider les jeunes quant à la vie collective et coopérative ;
- Supporte l'équipe d'animation concernant la dynamique de groupe ;
- Supporte l'équipe d'animation quant à leurs interventions individuelles auprès des jeunes.
-

## **Les animateurs et les animatrices**

Habituellement, l'équipe d'animation connaît le milieu où s'implante la CJS. Idéalement, ils et elles ont des expériences et/ou une formation complémentaire qui implique la connaissance de l'animation de groupes et particulièrement de groupes d'adolescents. Une animatrice ou un animateur a un profil professionnel du secteur économique et l'autre du secteur social.

Leur rôle est dans un premier temps de former et de conseiller les jeunes quant à la mise sur pied, au développement et à la consolidation de leur entreprise coopérative. Cependant, le travail des animatrices et des animateurs va beaucoup plus loin étant donné qu'ils et elles sont là non pas pour organiser les jeunes, mais bien pour favoriser et faciliter la prise en charge de la CJS par les jeunes.

Leurs tâches exigent de la souplesse et du doigté. Ils assument un leadership sans être directifs, ils impliquent les jeunes dans la conception de leur propre plan de formation, ils interviennent à partir du vécu et des besoins des jeunes et, finalement ils assurent la cohésion du groupe.

Il est important de signifier que les animateurs sont eux aussi en processus d'apprentissage. La formation CJS leur est indispensable pour saisir concrètement la nature de leur travail et ainsi relever les défis relatifs à leur rôle. Ils reçoivent également l'encadrement et le soutien nécessaire à la réalisation de leur mandat de la part des organismes parrains.

## **Les ressources du milieu**

La formation des coopérants ne repose pas uniquement sur les épaules des animateurs et des parrains. Certaines connaissances et habiletés spécifiques peuvent être puisées directement dans l'environnement. La coopérative peut par exemple profiter de conseils de personnes-ressources du milieu professionnel et économique aussi bien que des gens de métiers.

En dressant des liens avec les ressources du milieu, la CJS renforce ses racines et prépare la voie à son autonomie locale.

# COORDONNÉES DE LA COORDINATION POUR 2015

Le projet CJS est porté en France par Coopérer pour entreprendre (CPE), réseau de coopératives d'activité et d'emploi (CAE), en partenariat avec des réseaux jeunesse, ESS, économiques, des collectivités,...

CPE est signataire d'une convention de partenariat avec le RESEAU de la coopération du travail du Québec porteur des CJS québécoises.

La coordination des CJS en France est assurée par Emmanuelle Rousset

Pour la joindre :

Tel : 06 79 97 73 37

Mail : [cjs@cooperer.coop](mailto:cjs@cooperer.coop)

Elle est joignable plutôt le mardi et le vendredi.

## Principales tâches :

- Veiller à l'intégrité du projet pédagogique CJS ;
- Assurer la communication et les échanges entre les différents acteurs
- Faciliter l'accès aux ressources nécessaires à l'implantation de CJS ;
- Assurer la promotion du modèle CJS auprès de toute personne, regroupement, organisme et institution susceptibles de contribuer à l'implantation de CJS ;
- Assurer la formation des animateurs et des comités locaux ;
- Développer des outils, du matériel et des contacts facilitant la tâche des comités locaux et des parrains.

## Le comité national CJS

Les partenaires nationaux (jeunesses, ESS, collectivités, ...) ainsi que l'Etat forment le comité national. Celui-ci est animé par Coopérer pour Entreprendre. Il a pour mandat de proposer les stratégies de développement du projet CJS.



**Quand les gens voient qu'on est encadrés par plusieurs organismes et par des animateurs, ça aide beaucoup. Les gens nous font confiance.**

Sophie, 17 ans

